



# Modalités d'inscription INSET DE NANCY

## **CYCLE : RAJ 2023**

Responsable des Affaires Juridiques

## **CONTACT : Service Evolutions professionnelles**

- Philippe KEISER  
01.55.27.42.13
- Anne GERARD  
03.83.19.22.33
- [evolutionpro54@cnfpt.fr](mailto:evolutionpro54@cnfpt.fr)
- Isabelle VICQ  
03.83.19.22.14

## **CALENDRIER DU CYCLE :**

Les sessions présentielles se tiendront à PARIS.  
Le premier module aura lieu du 12 au 13 octobre 2023.  
Vous trouverez le planning intégral [ICI](#)

## **MODALITES D'INSCRIPTION :**

- Complétez le dossier d'inscription disponible [ICI](#)
- Téléchargez la lettre d'engagement [ICI](#)
- Regroupez en 1 seul fichier nommé ainsi NOM\_FAMILLE\_PRENOM.pdf
  - Votre CV actualisé
  - Une lettre de motivation
  - L'organigramme de votre collectivité
  - La lettre d'engagement signée par l'autorité territoriale
- Déposer le fichier unique [ICI](#)
- **Date limite de dépôt du dossier : le 30 juin 2023 à 17h**

En soumettant votre candidature, vous vous engagez à suivre ce cycle dans son intégralité.

Par la lettre d'engagement, votre collectivité s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que vous puissiez suivre le cycle et réaliser les évaluations et le rapport de fin de cycle.

### **Vous êtes agent d'une collectivité d'Outre-Mer :**

Pour que votre candidature soit étudiée, elle doit **impérativement** recueillir l'accord de votre délégation CNFPT de rattachement. Cet accord écrit est à joindre au fichier documentaire ou à adresser par courriel à l'INSET de Nancy.



# Modalités d'inscription INSET DE NANCY

## SELECTION DES PARTICIPANTS :

La sélection est effectuée sur la base des dossiers reçus, par un comité pédagogique.

## CONVOCATIONS :

Si votre candidature est retenue, vous recevrez confirmation de votre sélection par courriel. Vous serez ensuite inscrit.e sur l'ensemble des modules du cycle par nos soins, et recevrez une convocation pour chacun des modules.

## MODALITES PRATIQUES :

Pour tout savoir sur la prise en charge de l'hébergement, des transports et de la restauration, vous pouvez consulter le document suivant [Modalités pratiques NANCY](#).

- **Indemnisations** : pour percevoir vos indemnités de transport, vous devez transmettre un RIB avant la fin du premier module. En cas de changement de domiciliation bancaire au cours du cycle, pensez à nous transmettre le RIB mis à jour.
- **Hébergement** : La réservation d'hébergement n'est ouverte qu'à partir de l'envoi de la convocation. Vous trouverez dans celle-ci un lien pour réserver vous-même votre hébergement, qui est pris en charge par le CNFPT.
- **Justificatifs** : Vous devez être en mesure de produire vos justificatifs de transport pendant toute la durée du stage et jusqu'à réception de l'indemnisation.
- **Annulation** : privilégiez l'achat de titres de transport remboursables. En cas d'annulation de votre part, le CNFPT ne prendra pas en charge ces dépenses.



N'engagez aucun frais tant que vous n'avez pas reçu de convocation.